



Carte de séjour étudiant d'un marocain en France

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis de nationalité marocaine, et je suis en France depuis 2004 en tant qu'étudiante.

Je suis en train de finir mon master 2. J'ai fait la demande d'une autorisation provisoire de séjour, et on m'a convoqué pour le 30 Septembre pour la retirer (date à laquelle j'aurais mon attestation de réussite).

J'ai prévu d'aller au Maroc du 24 Septembre au 13 Octobre. Or ma carte de séjour "étudiant" expire le 14 Octobre, ceci pose-t-il un problème pour mon retour? et puis-je aller retirer, dans ce cas, mon autorisation provisoire de séjour après le 30 Septembre (plus précisément après mon retour du Maroc, le 14 Octobre).

Merci pour votre retour.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

J'ai prévu d'aller au Maroc du 24 Septembre au 13 Octobre. Or ma carte de séjour "étudiant" expire le 14 Octobre, ceci pose-t-il un problème pour mon retour? et puis-je aller retirer, dans ce cas, mon autorisation provisoire de séjour après le 30 Septembre (plus précisément après mon retour du Maroc, le 14 Octobre).

Si vous revenez avant l'expiration de votre carte de séjour, vous n'aurez pas de souci pour retirer votre autorisation provisoire de séjour.

Par contre si vous revenez après son expiration, cela risque de poser problème puisque vous ne serez pas en possession de votre autorisation provisoire de séjour de ce fait au regard des autorités vous n'aurez pas de justification d'autorisation de résidence en France.

Cordialement